



● **PROGRAMME DES FORMATIONS**  
**Formations qualifiantes Loi Alur**  
*3e trimestre 2022*

Nous vous invitons à participer aux **Formations qualifiantes dans le cadre de la loi ALUR** et de votre activité en immobilier.

Vous avez le choix entre **5 packs de formation de 14H** sur l'immobilier au tarif de :

**280 € TVA non-applicable, Article 293 B du CGI**

Tous les modules de formation sont réalisés et animés en direct par Laurent Dublet fondateur de **Bejuris**.

## Le formateur :

### Laurent Dublet

- . Diplômé de troisième cycle en droit Université de Paris X,
- . Diplôme universitaire (DU) en droit fiscal,
- . Créateur du site [www.Bejuris.fr](http://www.Bejuris.fr) : site d'information juridique et fiscale à destination des professionnels du conseil en immobilier,
- . Responsable des programmes de formation en fiscalité et droit immobilier dans des centrales de distribution en immobilier.
- . Numéro de prestataire de formation : 27890158389 Attribué le 02 avril 2021
- . Numéro SIRET : 83964896100010

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les web-formations qualifiantes **Bejuris** dans le cadre de la loi ALUR sont ouvertes à tout professionnel de l'immobilier détenteur ou non de la carte professionnelle de transaction.

**Bejuris** se réserve le droit d'annuler et de reporter la réalisation de modules de Web-formations si le nombre de participants est insuffisant.

Le tarif des 5 Packs de formation de 14H est unique : **260 € TVA non-applicable, Article 293 B du CGI**.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% du coût de la formation auprès de l'organisme compétent (FIFPLF, AGECIF, etc...) en fonction des droits que vous avez acquis.

**Bejuris** vous assistera dans vos démarches de prise en charge auprès de l'organisme habilité.

## LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :**

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à [formation@bejuris.fr](mailto:formation@bejuris.fr),
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORF, *Coopérative d'Organisme de Formation*
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

## Les 5 Packs de formation de 14H de

### PACK 1 : Fiscalité des revenus immobiliers – Niveau confirmé

#### Les thèmes du Pack

- Connaître les différents types de revenus de l'immobilier.
- Comment déduire les charges des revenus immobiliers.
- Maîtriser la fiscalité des revenus de l'immobilier en nu et en meublé.
- Maîtriser les techniques d'optimisation fiscale des revenus de l'immobilier.

#### Les 7 modules du Pack

**Module 1** - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

**Module 2** - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

**Module 3** - 2 H - Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.

**Module 4** - 2 H - La fiscalité des revenus fonciers. *(Des locations en nu)*

**Module 5** - 2 H - La fiscalité des locations meublées.

**Module 6** - 2 H - La fiscalité des plus-values immobilières.

**Module 7** - 2 H - La fiscalité des revenus des SCI.

### PACK 2 : Fiscalité de l'immobilier – Réduction d'impôt – Niveau expert

#### Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie de l'immobilier et de la non discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître les lois de défiscalisation immobilière.
- Maîtriser les formules d'investissement locatif ouvrant droit à réduction d'impôt.
- Pouvoir préconiser un investissement en fonction du profil client.

#### Les 9 modules du Pack

**Module 1** - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

**Module 2** - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

**Module 8** - 1 H - Les taux réduits de TVA dans le neuf.

**Module 9** - 2 H - L'impôt sur la fortune immobilière.

**Module 10** - 2 H - La réduction d'impôt « PINEL - DENORMANDIE ».

**Module 11** - 2 H - La nouvelle réduction d'impôt « Loc'Avantages ».

**Module 12** - 1 H - La réduction d'impôt « MALRAUX ».

**Module 13** - 1 H - Les avantages fiscaux de l'investissement en « MONUMENTS HISTORIQUES ».

**Module 14** - 1 H - Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.

## PACK 3 : La réglementation des professions immobilières :

### Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie des professions immobilières.
- Se prémunir de toute incrimination de discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître ses obligations TRACFIN et RGPD.
- Connaître les règles régissant l'exercice des professions immobilières et celles du mandat.

### Les 7 modules du Pack

**Module 1** - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier.

**Module 2** - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement.

**Module 15** - 2 H - Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier (*prévention du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux*).

**Module 16** - 2 H - Les règles du RGPD pour les professions immobilières.

**Module 17** - 2 H - La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

**Module 18** - 2 H - Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.

**Module 19** - 2 H - Le contrat d'agent commercial.

## PACK 4 : Les contrats de vente en immobilier

### Les thèmes du Pack

- Maîtriser les règles de base de la vente en immobilier neuf et ancien.
- Maîtriser les règles de la vente sur plan dans le neuf et dans l'ancien.
- Connaître les règles de base des contrats de vente spéciaux (*viager, location accession*).
- Connaître les règles de base de la vente de fonds de commerce.

### Les 6 modules du Pack

**Module 20** - 2 H - Règles générale des contrats de vente en immobilier.

**Module 21** - 2 H - La vente en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*).

**Module 22** - 1 H - La vente en VIR (*vente d'immeuble à rénover*).

**Module 23** - 5 H - La vente de fonds de commerce.

**Module 24** - 2 H - La vente en viager.

**Module 25** - 2 H - La location accession.

## PACK 5 : Les aides à l'acquisition et à la rénovation de la résidence principale

### Les thèmes du Pack

- Être en mesure de préconiser un financement adapté au profil client en accession à la propriété.
- Connaître les différents financements auxquels ont droit les accédants à la propriété.
- Connaître les aides auxquelles ont droit les accédants à la propriété.
- Être en mesure d'apporter un conseil pour faciliter l'accession à la propriété de vos clients.

### Les 10 modules du Pack

**Module 1 - 2 h** Déontologie des professionnels de l'immobilier.

**Module 2 - 2 h** Non discrimination dans l'accès au logement.

**Module 26 - 2h** Le prêt à taux zéro.

**Module 27.- 1h** Les prêts épargne logement.

**Module 28 - 1h** Les prêts "Action logement".

**Module 29 - 1h** Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.

**Module 30 - 1h** L'éco-prêt à taux zéro.

**Module 31 - 1h** Les prêts locatifs aidés.

**Module 33 - 1h** La location accession.

**Module 34 - 1h** Les aides à la rénovation énergétique des logements.

**Module 35 - 1h** TVA à taux réduit dans le neuf et exonération de taxe foncière.



## INSCRIPTION AUX WEB-FORMATIONS Be JURIS

Nom de la Société / Agence / Réseau : .....

Nom - Prénom : .....

N°SIRET : .....

Adresse postale complète : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. Portable : .....

Adresse Mail : .....

Date d'envoi par mail à [formation@bejuris.fr](mailto:formation@bejuris.fr) : .....

**Une fois le formulaire rempli,  
les modules choisis sur les pages suivantes  
enregistrez et envoyez ce document par mail  
à : [formation@bejuris.fr](mailto:formation@bejuris.fr)**

### LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :**

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à [formation@bejuris.fr](mailto:formation@bejuris.fr),
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORE,  
*Coopérative d'Organisme de Formation*
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

## Pour le troisième trimestre 2022 Novembre - Décembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	7 Novembre 2022	8 Novembre 2022	9 Novembre 2022	10 Novembre 2022	11 Novembre 2022
10h - 12h	<b>MODULE 1</b>  Déontologie des professions de l'immobilier.	<b>MODULE 16 -</b>  Les règles du RGPD			
14h - 16h	<b>MODULE 2</b>  Non discrimination dans l'accès au logement	<b>MODULE 15 -</b>  Les obligations TRACFIN.			
	14 Novembre 2022	15 Novembre 2022	16 Novembre 2022	17 Novembre 2022	18 Novembre 2022
10H-12 H	<b>MODULE 17-</b>  La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier	<b>MODULE 19 -</b>  Le contrat d'agent commercial	<b>MODULE 18 -</b>  Les mandats de vente et de gestion en immobilier		<b>MODULE 1 -</b>  Déontologie des professionnels de l'immobilier
14h - 16h					<b>MODULE 2 -</b>  Non discrimination dans l'accès au logement.
	21 Novembre 2022	22 Novembre 2022	23 Novembre 2022	24 Novembre 2022	25 Novembre 2022
10h - 12h	<b>MODULE 3 -</b>  Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques	<b>MODULE 5 -</b>  La fiscalité des locations meublées	<b>MODULE 6 -</b>  La fiscalité des locations meublée	<b>MODULE 1 -</b>  Déontologie des professionnels de l'immobilier	<b>MODULE 10 -</b>  La réduction d'impôt "PINEL" "DENORMANDIE"
14h - 16h	<b>MODULE 4 -</b>  La fiscalité des revenus fonciers.		<b>MODULE 7 -</b>  La fiscalité des SCI.	<b>MODULE 2 -</b>  Non discrimination dans l'accès au logement	<b>MODULE 12 et 13 -</b>  La réduction d'impôt "MALRAUX" Les monuments historiques

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	28 Novembre 2022	29 Novembre 2022	30 Novembre 2022	1er Decembre 2022	2 Decembre 2022
10h-12h	MODULE 9 - <input type="radio"/> l'impôt sur la fortune immobilière	MODULE 11 - <input type="radio"/> La réduction d'impôt Loc'Avantage		MODULE 20 - <input type="radio"/> Les règles générales des contrats de vente en immobilier.	
14h - 16h	MODULE 8 ET 14 <input type="radio"/> Les taux réduits de TVA dans le neuf  Les avantages fiscaux du démembrement de propriété			MODULE 21 - <input type="radio"/> La vente en VEFA	
	5 Decembre 2022	6 Decembre 2022	7 Decembre 2022	8 Decembre 2022	9 Decembre 2022
10h-12h			MODULE 23 - <input type="radio"/> La vente de fonds de commerce.  <b>de 9h à 12 h</b>	MODULE 22 et 25 <input type="radio"/> La vente d'immeuble à rénover  La location accession	
14h - 16h			MODULE 23 - <input type="radio"/> La vente de fonds de commerce.	MODULE 24 - <input type="radio"/> La vente en viager	
	12 Decembre 2022	13 Decembre 2022	14 Decembre 2022	15 Decembre 2022	16 Decembre 2022
10h-12h	MODULE 1 - <input type="radio"/> Déontologie des professionnels de l'immobilier	MODULE 26 - <input type="radio"/> Le prêt à taux zéro	MODULE 34 ET 35 <input type="radio"/> Ma Prime Renov TVA à taux réduit dans le neuf et exonération de taxe foncière		MODULE 29 ET 31 - <input type="radio"/> Les prêts conventionnés. Les prêts locatifs aidés
14h - 16h	MODULE 2 - <input type="radio"/> Non discrimination dans l'accès au logement	MODULE 28 ET 30 <input type="radio"/> Les prêts Action Logement L'éco-prêt à taux zéro	MODULE 33 - <input type="radio"/> La location accession		